

Séance de la Commission du personnel

20 mars 2015 – 10h-12h, Uni Dufour, salle 260

Excusés : A. Bossard, O. Scaillet, M. Fontanet

Absente : G. Augé-Freytag (excusée par mail pendant la séance)

PV

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Professeur D. Hochstrasser n'étant pas disponible, la Commission convient de reporter le point 4 à la prochaine séance.

2. Validation formelle du PV du 31 octobre 2014

Point 9 : 730 jours et non 720.

Statistiques à remettre, M.-C. Cors-Huber s'en occupe.

Prochaine séance : 12 juin (10-12, Uni Dufour), annuler le 27 avril.

3. Suivis

- Retour sur la visite de la CPEG

Des réponses orales aux questions compilées ont été faites au cours de la discussion le 3 novembre. On attend encore des réponses écrites ; J.-L. Veuthey et M.-C. Cors-Huber ont en tout cas noté les points suivants :

- La CPEG va introduire les relevés et FAQ bilingues, et un intervenant pouvant répondre en anglais (nom encore à communiquer).
- Calcul des rentes : depuis 1^{er} février, simulateur en ligne sur le site de tous les cas de figure alors que le relevé ne mentionne que quelques situations. (<http://www.cpeg.ch/assurance/retraite/simulateur/simulateur-pension-retraite>)
- La CPEG ne fait pas partie de listes internationales.
- La CPEG ayant des investissements immobiliers de l'ordre de 200M, l'Université a suggéré qu'elle soit active pour le logement étudiant, le Bureau des logements pouvant faire office de régie. Des investissements et partenariats possibles sont en prospection.
- Il n'y a pas de site interactif prévu. **Le Rectorat va demander s'il serait possible d'avoir des contacts directs en cas de questions.**
- Le problème des délais dans la libération de fonds LPP était principalement lié à la réorganisation de la direction. La CPEG espère être en rythme de croisière d'ici mai-juin. **Le Rectorat demandera si un calendrier peut être mis à disposition.**

- Interrogations sur la procédure de gestion des postes administratifs à la FEM.

Les derniers postes administratifs ont été attribués, aucun problème remonté.

4. Point de situation sur le Campus Biotech - reporté

5. Point de situation SCORE et reprise ou non des réévaluations de postes à l'Université

M.-C. Cors-Huber rappelle que le Conseil d'Etat avait prévu la constitution de groupes de travail par domaine prévoyant la représentation de titulaires. Les syndicats ont

conseillé aux personnels de ne pas aller à ces séances et les groupes ont été suspendus en attendant la reprise de la discussion avec les syndicats pour les convaincre de réintégrer le processus. Les syndicats se sont plaints de ne pas avoir accès à la méthodologie utilisée pour la collocation. Le Conseil d'Etat a fait état d'un accord de confidentialité avec le prestataire de service. Il n'y a pas eu de nouvelles depuis, rien n'a été planifié. Les séances de Comité de projet sont annulées systématiquement. Dans ce contexte, l'annonce par le Conseil d'Etat du dépôt du PL cet automne a provoqué la stupéfaction.

J.-L. Veuthey ajoute qu'il n'y a pas eu de réunion du COPIL stratégique (auquel participent le Recteur ou J.-L. Veuthey) depuis novembre 2013. Après des demandes répétées, une séance est prévue le 24 mars prochain.

M.-C. Cors-Huber encourage des titulaires PAT à participer aux séances de groupes. En effet, il y a des métiers, notamment technico-scientifiques, peu représentés dans les représentations syndicales. Un appel sera lancé par la DirRH si les séances de groupes reprennent.

M.-C. Cors-Huber et J.-L. Veuthey confirment encore qu'il n'est pas prévu d'intégrer le corps enseignant à SCORE et que l'Université n'a aucune marge de manœuvre face à un projet de loi.

La question de la confidentialité a été posée au préposé cantonal à la protection des données, qui a confirmé l'aspect confidentiel du document. **J.- L. Veuthey posera la question à la séance du COPIL stratégique du 24.3.**

J.-B. Claivaz s'enquiert du nombre de représentants à prévoir dans ces groupes ; en effet, parmi les bibliothécaires par exemple, il y des métiers divers. Selon M.-C. Cors-Huber une délégation d'environ 4 personnes pourrait être acceptée.

J.-H. Morin demande ce qu'il en va du PAT. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'autonomie pour ce corps, toujours soumis aux règlements de l'Etat.

P. Brawand demande où en est le moratoire. M.-C. Cors-Huber répond qu'officiellement, il est maintenu, mais que l'Université a obtenu l'accord du DIP pour le « dégeler » à l'interne. Les cas en cours sont traités par « rangement », sans passer par le service d'évaluation des fonctions pour les fonctions existantes. La DirRH a demandé aux entités de remonter toutes les demandes bloquées depuis le moratoire. Elles sont traitées par degré d'ancienneté. Si nécessaire, en cas de non accord, elles seront transmises (au compte-gouttes) au service d'évaluation. Il n'y aura pas d'évaluation collective. Plus de 100 dossiers ont été reçus.

P. Brawand demande comment le groupe des TAB aux HUG a obtenu une réévaluation collective. J.-L. Veuthey répond que les mouvements de grève ont amené le Conseil d'Etat à estimer que le dossier avait en fait été présenté « avant » le moratoire. A noter qu'un argument de danger pour les personnes hospitalisées se posait dans ce cas, puisque les analyses médicales avaient été interrompues par les grévistes.

6. Dispositif en matière de suppression de poste au sein de l'Université

M.-C. Cors-Huber rappelle que ce dispositif vient d'une demande du SIT qui s'étonnait que l'Université n'appliquait pas entièrement le dispositif négocié avec l'Etat. Après analyse, il apparaît qu'en effet la Commission du personnel devrait être informée des suppressions de postes ; la procédure a du même coup été formalisée. M.-C. Cors-

Huber souligne que les suppressions sont extrêmement rares à l'Université. Il n'y a pas de commentaire de la Commission sur le contenu de la procédure.

7. Arrêts de travail : décompte d'absences lors de reprise à temps partiel après un arrêt maladie et procédure de prise en charge et de suivi des arrêts de travail de longue durée

Avec un cas à l'appui, P. Brawand incite fortement à la mise en place de procédures de suivi précoces plus efficaces, par exemple avec un référent unique qui serait l'intermédiaire entre le collaborateur malade et les instances concernées. Il estime que la multiplicité des parties prenantes augmente le risque que de tels cas ne soient pas détectés assez tôt.

M.-C. Cors-Huber rappelle le processus : l'annonce est faite par la hiérarchie, les RH agissent comme filet de sécurité. Dans le cas évoqué, il semble en effet que le processus n'ait pas fonctionné normalement et c'est extrêmement regrettable. Cela ne veut pas dire cependant que le processus lui-même soit déficient.

A noter que le Service de santé de l'Etat dispose d'assistantes sociales pour l'accompagnement des personnes.

M.-C. Cors-Huber annonce qu'une procédure est en train d'être remise à jour suite aux nouvelles normes AI et dans le cadre des négociations en cours avec le Service de santé au niveau des prestations dont l'Université pourra encore bénéficier. Elle sera largement diffusée dès qu'elle sera élaborée.

En outre, en ce qui concerne le calcul des jours d'absence, M.-C. Cors-Huber confirme que le droit au traitement est de deux ans, soit 24 mois, et qu'il n'y a pas de régime différent selon que l'on parle de jours civils ou de jours ouvrés. Lors de temps partiel, quel que soit la modalité de celui-ci, l'incapacité est évaluée au taux réel ; par exemple 80%=une semaine d'absence.

L'important est de compenser les effets pervers de réglementations et d'applications plus restrictives par une procédure améliorée. Le référent unique ne sera probablement pas possible au vu de la multiplicité des parties prenantes.

J.-H. Morin propose de mettre en place un « human help desk ». M.-C. Cors-Huber répond que le responsable RH de faculté est la porte d'entrée. J.-H. Morin répond qu'on ne les connaît pas. P. Brawand renchérit en rappelant que dans le cas qu'il a rapporté il y a eu des déficiences à ce niveau aussi : la communication avec les personnes concernées doit être améliorée.

M.-C. Cors-Huber et J.-L. Veuthey informent qu'une rencontre est prévue tout prochainement avec le Service de santé et que ce point sera inclus dans les discussions.

8. Suivi en ligne des dossiers administratifs

M.-C. Cors-Huber informe que le déploiement est en cours, actuellement en test pour les dossiers PAT, avec validation électronique et localisation à tout moment du dossier. **La Commission convient d'inviter A. Jacot-Descombes à la prochaine réunion pour présenter le système des SI.**

9. Conséquences concrètes de la diminution du budget de l'Etat pour l'Université et le personnel et mesures prises.

Il est demandé à l'auteure de la question, absente lors de la réunion, de préciser sa question.

10. Informations et « politique » du Rectorat concernant certains PL déposés au Grand Conseil et particulièrement les PL 11594 (Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles), 11548 (CPEG, prise en charge paritaire de la cotisation) et 11398 (Renforcement du frein à l'endettement)

Le point sera rediscuté en présence d'A. Bossard, initiatrice du point. Quoi qu'il en soit, J.-L. Veuthey confirme que le Rectorat se tient au courant des projets de loi qui peuvent concerner l'Université et demande au DIP également sa position, afin de savoir si l'Université doit demander à être auditée.

Un point est déjà certain : la prise en charge paritaire Etat-Université de la caisse de pension à moyen terme, au lieu de 67/33 actuellement.

11. Renforcement du sentiment d'appartenance à l'entreprise : course de l'Escalade, un exemple avorté

X. Perret trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de retour suite au bon résultat par équipes de l'Université. Le DIP, par exemple, adresse un e-mail de félicitations aux collaborateurs.

Le point a déjà été remonté au Service des sports : une communication avait été prévue mais n'a pas pu être concrétisée pour cause de surcharge de travail de l'équipe. D'autres actions en lien avec ce type d'événements sont actuellement envisagées, notamment un reportage dans le Journal de l'Université ou Campus.

12. Activités religieuses dans les locaux universitaires

X. Perret rapporte avoir vu une personne prier dans un couloir de Sciences III. Il est rappelé que les facultés peuvent afficher des informations pratiques, qui pourraient donc inclure une information sur le lieu de recueil pluri-confessionnel à Uni Mail. J.-L. Veuthey propose de faire passer également cette information via le Welcome Center pour les nouveaux arrivants. En outre, il indique qu'en cas de besoin de discussions plus poussées, le point peut être remonté au conseil participatif. A. Martenot souligne que selon elle, c'est déjà beaucoup de mettre une salle à disposition et qu'aucune communication supplémentaire relative à des faits religieux ne devrait être faite.

13. Divers

J.-H. Morin s'enquiert de l'état du projet Vernets. J.-L. Veuthey répond que l'Université a demandé et obtenu que 350 lits étudiants et une salle de gym double, voire triple, soient inclus dans les exigences du concours. Il confirme également les projets sur la parcelle de Battelle : le produit de la vente de la moitié de la parcelle a été utilisé pour financer Carl-Vogt ; sur le reste de la parcelle outre le bâtiment des Orphelines, sera développé un projet immobilier avec la Ville de Carouge, qui comprendra environ 350 lits étudiants - pour rappel, un précédent projet avait été bloqué par l'Etat et il a fallu tout recommencer. En outre, l'Université désire être associée au projet du quartier de l'Etang, avec également environ 350 lits étudiants.